

Renforcer l'innovation dans les régions d'Europe : stratégies pour une croissance résiliente, inclusive et durable – COM(2017)376¹

Cette communication vise à faire le point sur la mise en œuvre du concept de stratégie de spécialisation intelligente et sur les défis futurs qui y sont liés, dans le contexte plus général du processus de réflexion sur le futur de l'UE. Elle s'inscrit plus précisément en lien avec le document de réflexion sur la maîtrise de la mondialisation² récemment publié, qui relance l'idée d'une stratégie multi-niveaux permettant d'appréhender les relations entre le local et le global. L'UE a un rôle essentiel à jouer pour aider les régions à activer leur potentiel d'innovation, en s'appuyant sur leurs stratégies de spécialisation intelligente.

Pour rappel, l'approche de la spécialisation intelligente a été introduite lors de la programmation 2014-2020 des Fonds structurels, comme conditionnalité ex ante pour la libération des fonds FEDER pour la recherche et l'innovation. Le concept se définit comme suit :

Les stratégies de spécialisation intelligente visent à permettre aux régions de transformer leurs besoins, forces et avantages concurrentiels en biens et services commercialisables. Elles ont pour objectif de donner la priorité aux investissements publics dans la recherche et l'innovation par une approche ascendante, afin de transformer économiquement les régions en tirant parti des avantages concurrentiels régionaux et en facilitant les débouchés commerciaux dans de nouvelles chaînes de valeur interrégionales et européennes. Elles aident les régions à anticiper, planifier et accompagner leur processus de modernisation économique.

Bien que soulignant que ces stratégies ont déjà permis de réorienter la Politique de Cohésion et de promouvoir un nouveau modèle de croissance au niveau régionale, quatre **défis** sont abordés dans la communication.

1. Renforcer le potentiel d'innovation et de compétitivité des régions

La réforme des systèmes de recherche et d'innovation telle que promue dans le cadre du semestre européen revêt une dimension régionale qui doit réunir trois éléments : recherche et innovation, transformation industrielle et finance et investissement. Jusqu'à présent l'accent a notamment été placé sur le décloisonnement entre catégories d'acteurs, mais les efforts doivent se poursuivre pour créer un cadre propice aux entreprises et à l'innovation. Il s'agit également d'encourager les investissements dans les compétences et le capital humain, mieux utiliser les grappes d'entreprises (clusters) et soutenir les PME. Pour faciliter ce processus, l'initiative 'Coalition en faveur des compétences et des emplois numériques' et le dialogue sur l'excellence de la politique en matière de grappes d'entreprises (annoncé pour le prochain forum européen sur la politique de clustering).

Par ailleurs, la Commission intensifiera ses efforts de soutien aux autorités nationales et régionales en matière de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques de RDI. Il est ici fait référence à la Plateforme de spécialisation intelligente développée par le Joint Research Center de Séville, au Policy Support Facility disponible sous Horizon 2020 et au Service d'appui à la réforme structurelle récemment développé.

Les Etats membres sont invités à renforcer le dialogue avec les parties prenantes concernés, dont les autorités régionales, pour optimiser la contribution des réformes structurelles à l'innovation.

¹ Communication et document de travail accessibles via : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-1995_fr.htm.

² https://ec.europa.eu/commission/publications/reflection-paper-harnessing-globalisation_fr.

2. Accroître la coopération interrégionale

Les stratégies S3 ont contribué à stimuler une politique d'innovation plus efficace et à encourager la coopération interrégionale. La mise en relation des acteurs de l'innovation et de l'industrie contribue à l'établissement et à la redéfinition des chaînes de valeur à l'échelle européenne. Il s'agit d'un vecteur d'investissement interrégional, qu'il faut amplifier.

La communication pointe la **Vanguard Initiative**³ comme exemple de coopération interrégionale stratégique entre écosystèmes régionaux, à même de renforcer la compétitivité et la résilience. Celle-ci a inspiré à la Commission la mise en place de plateformes thématiques de spécialisation intelligente sur la modernisation industrielle, l'énergie et l'agroalimentaire. Celles-ci réunissent à ce jour 100 régions, qui travaillent ensemble au sein de 17 partenariats.

La Commission estime toutefois que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour intégrer d'autres grandes initiatives européennes dans ces plateformes et leurs partenariats, pour faciliter la commercialisation et l'intensification des projets d'innovation interrégionaux et encourager les investissements commerciaux conjoints. Il faut également renforcer la coopération entre catégories de régions afin de faciliter la mutation industrielle et technologique.

A cette fin, elle annonce d'ici la fin 2017 (publication de l'appel à manifestation d'intérêt prévue pour septembre) une **action pilote** (soutenue par le FEDER, budget d'1 million €) établissant une étroite collaboration avec 5 à 10 partenariats thématiques. Il s'agira de tester de nouvelles approches pour commercialiser et intensifier des projets d'innovation interrégionaux qui ont le potentiel nécessaire pour encourager le développement de chaînes de valeur européennes. Cette action s'appuiera sur les partenariats développés sous les plateformes thématiques S3 ainsi que sur d'autres initiatives européennes, p.ex. les partenariats public-privés sous Horizon 2020.

Par ailleurs, les Etats membres et les régions devraient s'appuyer sur des grappes d'entreprises et sur l'EIT et ses communautés de la connaissance pour développer des réserves de projets d'investissement qui peuvent bénéficier d'instruments financiers tels que l'EFSI et attirer les investissements privés. Les projets de taille limitée peuvent être regroupés au sein de plateformes d'investissement, réunissant différents fonds européens de la manière la plus efficace et associant le privé si nécessaire.

3. Mettre l'accent sur les régions les moins développées et celles qui sont touchées par la transition industrielle

Les régions moins développées font face à des difficultés spécifiques en matière de fragmentation du paysage de RDI, de connexion aux chaînes de valeur mondiales, de développement des compétences et de capital humain.

Les régions en transition industrielle font également face à des défis spécifiques, notamment en matière de compétences, de coûts salariaux élevés et de désindustrialisation (insuffisante attraction d'investisseurs étrangers, base économique et de RDI insuffisante). Cela mine leur capacité à accéder aux Fonds européens de soutien à la compétitivité et à la RDI, alors qu'elles bénéficient également de niveaux de financement moindres que les régions moins développées au titre de la Politique de Cohésion.

Différentes initiatives européennes fournissent déjà des soutiens en matière de développement des compétences et des capacités (FSE, TAIEX, Stairway to excellence,

³ <http://www.s3vanguardinitiative.eu/>, la Wallonie y est activement impliquée depuis son lancement.

COST, programme régional d'innovation de l'EIT,...). La Commission estime que des mesures ciblées visant l'apprentissage mutuel, le partage de bonnes pratiques peut les aider à assurer le succès de leurs S3.

Dans cette perspective, elle annonce le lancement d'une **seconde action pilote** associant un nombre limité de régions en transition industrielle, volontaires pour y participer. L'objectif sera de faciliter l'utilisation combinée des instruments et programmes de l'UE afin d'accélérer l'adoption de l'innovation, de supprimer les obstacles à l'investissement et de faciliter la requalification et la préparation aux mutations industrielles et sociétales. Cette action sera soutenue par le FEDER (1 million €), avec l'appui ciblé de l'Observatoire européen des clusters et des mutations industrielles. L'appel à manifestation d'intérêt devrait être lancé en septembre 2017. Les régions sélectionnées travailleront avec une 'équipe régionale' composée d'experts de la Commission issus de différents départements.

4. Maîtriser les synergies et les complémentarités entre les différentes politiques de l'UE et leurs instruments

Partant du constat de la multiplicité à différents niveaux des outils de soutien à l'innovation, à la croissance et à l'emploi et de promotion des coopérations interrégionales, il apparaît nécessaire de renforcer les liens entre eux afin d'en accroître l'efficacité. La spécialisation intelligente constitue un cadre stratégique de développement de ces complémentarités.

Différentes initiatives ont déjà été initiées en ce sens : publication d'orientations et de guides, harmonisation de certaines règles, seal of excellence,...mais les efforts doivent être poursuivis. La Commission s'engage à poursuivre le dialogue avec les autorités régionales et nationales pour remédier à la complexité de l'utilisation combinée des instruments européens. Les **envoyés de la Commission spécialisés dans les investissements** seront mobilisés comme premiers points de contact, de même que la **plateforme européenne de conseil en investissement**. Elle essaiera également de faciliter et clarifier l'utilisation des fonds concernant les règles d'admissibilité, de passation des marchés, en matière d'aides d'Etat et de coopération interrégionale. La Commission fournira également une cartographie complète des structures d'accompagnement et des infrastructures de pointe dans les écosystèmes régionaux pour favoriser les partenariats interrégionaux et l'accès aux compétences. Le travail se poursuivra enfin sur le règlement omnibus pour faciliter les investissements transnationaux (cf. notamment article 70 du règlement sur les Fonds structurels).

La Commission appelle les autorités de gestion des Fonds structurels de mettre en œuvre le 'seal of excellence'.

En **conclusion**, la Commission indique que les stratégies de spécialisation intelligente jouent déjà un rôle important au niveau européen, et que l'expérience acquise et les nouvelles actions pilotes annoncées constitueront une contribution pour la préparation du prochain cadre financier de l'UE. La spécialisation intelligente représente une nouvelle manière de travailler, assurant une participation locale et régionale renforcée et dont le potentiel peut être intensifié au bénéfice des régions et de l'UE dans son ensemble. Cette approche peut être reproduite et utilisée dans un contexte plus vaste que les seuls Fonds structurels, comme outil de mise en œuvre du futur budget de l'UE.